N. 1082

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

~~[illegible] Cotte [illegible]~~

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C N

je certifie que c'est toujours M.r Dantu qui ecrit pour l'academie, les registres, les lettres les extraits et tout ce dont il est chargé sous ma direction, et qu'il lui est du une année — echue le 31 decembre 1753. Morand

J'ai reçu de Monsieur Malaval, Lieuten.t de M. le Premier Chirurgien du Roy et Trésorier de l'Académie Royale de Chirurgie la Somme de Deux Cent Livres qu'elle m'accorde chaque année, pour travailler Sous les ordres de M. Morand aux Ecrits, Mémoires, Copies, &c. de la dite Academie, dont quittance. A Paris ce quatre Janvier mil Sept Cent Cinquante quatre. Dantu

ARC 11
d. 42 n° 2

xxx bm. Cocco L.B.